03 SEP. 2
A710+

ABBAX ALSACE
Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros
Siège social : Chemin Départemental 63
67116 REICHSTETT
497 510 743 RCS STRASBOURG

DECISIONS DU GERANT DU 20 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf,

Le 20 novembre,

Le Gérant de la Société, Monsieur Mario MERICO, a pris les décisions suivantes, portant sur :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.

Le Gérant rappelle que conformément à l'article 4 des statuts le siège social peut être transféré en tout endroit du même département ou d'un département limitrophe, par une simple décision du Gérant.

En conséquence, le Gérant décide de transférer le siège social à HATTEN (67690) – Zone Industrielle, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, le Gérant décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : HATTEN (67690) – Zone Industrielle

.....

(le reste de l'article restant inchangé.)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

Le Gérant
Mario MERICO

ABBAX ALSACE
Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros
Siège social : Zone Industrielle
67690 HATTEN
497 510 743 RCS STRASBOURG

ETAT DES SIEGES SOCIAUX SUCCESSIFS

- De son immatriculation (23/04/2007) au 20 novembre 2009 inclus : C.D. 63 – 67116 REICHSTETT.

- Du 20 novembre 2009 au 31 mai 2010 inclus : Zone Industrielle – 67690 HATTEN

- A compter 1er juin 2010 : 600, chemin de la Tournache – 71850 CHARNAY LES MACON

Fait à Milan
Le 1er juin 2010

Le Gérant
Mario MERICO

